

Le consentement des majeurs protégés aux actes médicaux

25/02/2020

Cette fiche pratique élaborée par la Direction des affaires juridiques de l'AP-HP a pour objet de présenter les différentes dispositions qui s'imposent quant à la conduite à tenir par l'hôpital face à un majeur protégé qui se présente en consultation, qu'il soit sous tutelle, sous curatelle ou sous sauvegarde de justice.